



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 21 JANVIER 2019

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, M. Sylvain MAILLARD, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Était absente : Mme Claire MOREL.

Est arrivée en cours de séance : Mme Claire GANNET (arrivée à 18h45).

Est parti en cours de séance : M. Jonathan SOREL (départ à 19h10).

---

DÉLIBÉRATION 09.2019.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Alexis GOVCIYAN est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019.**

Madame le Maire ouvre la séance par un hommage. Les habitants et les élus sont toutes et tous toujours sous le choc, bouleversés par le terrible drame survenu au petit matin du 12 janvier, rue de Trévise. Le bilan est lourd, les dégradations sont immenses. C'est une véritable onde de choc qui a dévasté le quartier du Faubourg Montmartre. Elle pense aux quatre victimes qui ont perdu la vie, aux deux sapeurs-pompiers, Nathanaël JOSSELIN et Simon CARTANNAZ, à ces deux jeunes femmes fauchées dans leur pleine jeunesse. Elle pense à leurs familles, aux blessés toujours hospitalisés, lourdement impactés et qui garderont cette empreinte toute leur vie. Elle pense à ces centaines d'habitants qui, aujourd'hui, sont dans le plus grand dénuement, qui n'ont soit plus de domicile, soit plus d'outil de travail. Madame le Maire propose de respecter une minute de silence pour les victimes.

*Minute de silence.*

Madame le Maire veut exprimer toute sa gratitude aux habitants qui sont venus spontanément apporter leur aide dès le samedi matin du drame et qui continuent à être toujours extrêmement présents et solidaires. Elle veut exprimer sa gratitude aux équipes de la Croix-Rouge, aux équipes de la protection civile, exprimer sa gratitude à tous, également aux élus qui ont été présents ce jour-là et qui continuent à accompagner ces familles en plein désarroi dans les meilleures conditions possibles. Elle exprime sa profonde gratitude et reconnaissance à l'égard des pompiers dont on oublie souvent le sens du sacrifice, leur courage, au péril de leur vie puisque deux sont morts pour sauver des dizaines d'autres. Elle a une pensée particulière pour le général GALLET, un homme extraordinaire qui a commandé les opérations de samedi dernier. Elle veut remercier la Préfecture de police, remercier la Ville de Paris qui s'est mobilisée également à ses côtés, remercier également tous les services de l'État qui travaillent d'arrache-pied pour accompagner les victimes. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place par la Préfecture de Région et l'État pour venir en aide aux victimes. Elle remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Région Île-de-France, les associations de Paris aux victimes et la FENVAC, présentes à la Mairie quelques minutes après le drame et qui continuent à être présentes. La Mairie du 9<sup>e</sup>, qui a accueilli des centaines de personnes, est devenue un centre de crise avec une cellule médico-psychologique pour l'assistance aux victimes. Enfin elle remercie chacune et chacun des élus pour le réconfort apporté à ces familles extrêmement choquées.

Quant à la situation actuelle, après l'extrême urgence en vigueur depuis ce samedi du 12 janvier, on entre dans une période de longue reconstruction au cas par cas ; chaque famille, chaque personne a une demande particulière qui exige des élus une réponse personnalisée. Les élus doivent être à la hauteur, Madame le Maire se doit d'être à la hauteur de ces attentes. Elle sait que la situation demandera du temps, les plaies mettront du temps à être refermées. Et la rue de Trévise retrouvera son visage. Bien sûr que la vie va reprendre ses droits, mais il faudra du temps pour accompagner chacune et chacun. Un arrêté d'interdiction d'occupation et d'accès a été pris par la Ville de Paris a été pris concernant les adresses suivantes : le 3, le 4, le 5, le 6, lieu de l'impact, le 7 rue de Trévise, le 13 et 15 rue Sainte-Cécile et le 1 rue de Montyon. Ces immeubles présentent des désordres structurels extrêmement importants. Pour ces immeubles, l'accès demeure strictement interdit depuis le samedi 12 janvier. Un arrêté de péril est en cours de préparation dans les services de la Ville de Paris à l'intention des syndics et des copropriétaires sur les travaux à réaliser pour que l'arrêté de péril soit levé. Un deuxième arrêté d'interdiction d'occupation et d'accès a également été pris par la Ville de Paris pour les adresses suivantes, qui sont à proximité des six immeubles en péril : le 9 rue de Trévise, le 14 et 16 rue Sainte-Cécile, le 2 rue de Montyon ; ces immeubles sont exposés à un éventuel effondrement des immeubles en arrêté de péril. Les occupants de ces immeubles peuvent récupérer des effets personnels la journée, de 9 h à 17 h, sous escorte policière. À proximité immédiate de ces immeubles, de nombreuses habitations, même si elles n'ont pas été atteintes dans leur structure, présentent d'importants dégâts qui rendent leur occupation impossible pour le moment. On compte à peu près une dizaine d'immeubles dans ce cas, rue Bergère, rue Montyon, rue de Trévise. Et dans le quartier plus largement, de nombreux autres immeubles ont pu être réintégrés par leurs occupants, mais dans des conditions extrêmement précaires puisqu'il n'y a souvent pas d'alimentation en gaz, y compris boulevard Poissonnière, pas d'eau chaude ni de chauffage.

Au total, près d'un millier d'habitants, entreprises, commerçants ont été sinistrés, ce qui correspond à une trentaine d'immeubles impactés. Et précisément, ce sont 80 entreprises, commerces qui ont été impactés directement ou indirectement par des dégâts matériels. Dans ce bilan, on compte 8 hôtels, 32 commerces et 40 entreprises et professions libérales. Tout le monde peut mesurer l'ampleur des dégâts. C'est un phénomène exceptionnel, une déflagration d'une violence inouïe et dont, malheureusement aujourd'hui, neuf jours après le drame, on ne connaît toujours pas les causes.

Concernant GRDF, à compter du samedi 12 janvier, jour du drame, 326 clients n'ont plus été alimentés en gaz, dont 89 raccordés sur les réseaux en moyenne pression et 237 raccordés sur le réseau basse pression. Le réseau basse pression a éclaté avec l'impact de l'explosion devant le 6 ou autour du 6 rue de Trévisse. Samedi dernier, 19 janvier, GRDF a reçu l'autorisation par le Parquet de remettre le gaz seulement dans des immeubles alimentés en moyenne pression, ce qui correspond au haut de la rue de Trévisse et qui concerne environ 80 clients. Depuis hier, deux tiers des clients sont à nouveau alimentés. Les opérations se sont poursuivies aujourd'hui même lundi. Il est évident que les clients qui occupaient les immeubles qui sont aujourd'hui sous arrêté de péril ne seront pas rétablis puisqu'on ne sait pas à quel moment ils pourront rejoindre leur habitation. À noter qu'une antenne ENEDIS et une antenne GRDF sont en permanence sur place pour traiter au cas par cas, immeuble par immeuble, logement par logement en lien avec les syndicats, avec qui la mairie est en contact permanent, la mise hors d'eau des immeubles, d'abord pour pouvoir remettre l'électricité, puis la remise du gaz. Dimanche 20 janvier, GRDF a reçu en fin de journée l'autorisation de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris de procéder à des fouilles, qui sont des travaux de voirie pour isoler le tronçon basse pression de la rue de Trévisse afin de réalimenter les 240 clients qui habitent rue Bergère, rue du Faubourg Montmartre ou boulevard Poissonnière. GRDF a procédé aujourd'hui à trois fouilles. L'objectif de cette semaine est de procéder à la remise en gaz de ces clients avant le week-end et jeudi au plus tôt.

S'agissant de la consolidation des immeubles qui sont sous arrêté, demain mardi 22 janvier, commence dès 6 h du matin une opération très importante à plusieurs titres. Elle est importante par son envergure puisqu'une grue sera positionnée devant le 15 rue Sainte-Cécile pour amener au cœur du 6 rue de Trévisse deux poutres métalliques de 12 m de long chacune. La pose des poutres sera effectuée par l'entreprise « Les Charpentiers de Paris », une entreprise privée mandatée par la Ville. Cette opération est financée par la Ville, elle sera coordonnée et pilotée par la Préfecture de police et la brigade des sapeurs-pompiers. Une fois installée en fin de journée, s'ensuivront de nombreuses opérations d'étalement des immeubles du 4 et du 6 rue de Trévisse et du 13 rue Sainte-Cécile tout au long de la semaine. Cette opération cruciale, vraiment très importante, doit permettre de consolider les trois immeubles sur les six dont la structure est très endommagée. Elle donnera ensuite la possibilité à la police judiciaire d'investiguer, de pénétrer dans les immeubles, ce qui n'est pas le cas depuis samedi puisqu'après les dernières opérations de secours du dimanche matin pour aller chercher le corps de la jeune femme, plus aucun pompier ne peut accéder à cet immeuble. Donc, les pompiers pourront accéder de nouveau pour finir l'opération qu'ils n'ont pas pu faire depuis dimanche. La police judiciaire pourra ensuite pénétrer dans les lieux pour poursuivre son enquête et investiguer sur les causes de ce drame.

Cette opération devrait également à la fois permettre de lever l'arrêté d'inoccupation et d'accès pour les 9 rue de Trévisse et 14 et 16 rue Sainte-Cécile et autoriser les occupants des 3, 5, 7 Trévisse et du 1 rue de Montyon à faire les travaux de purge des façades. Ces dernières adresses sont des hôtels qui ont été fortement impactés. Une fois cette opération achevée, les experts et assureurs pénétreront dans les immeubles. On peut espérer aussi, c'est une demande que Madame le Maire relaie très fortement auprès de la Préfecture de police et de la BSPP, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, pour que des habitants puissent récupérer quelques affaires personnelles accompagnées par les forces de police ou que les forces de police récupèrent des effets personnels pour les personnes où il reste quelques effets à partir du 3<sup>ème</sup> étage du 6 rue de Trévisse.

Concernant l'aide aux sinistrés, dès la semaine dernière, avec les élus et son équipe, Madame le Maire a mis en place une plateforme numérique dédiée, via Paris 9, permettant aux agences immobilières, aux particuliers, aux hôtels de déposer leurs offres de relogement et d'appartements, pilotée par M. Jean-Baptiste de FROMENT. Les propositions sont croisées avec les demandes des sinistrés afin de faire du sur-mesure et de privilégier, c'est une priorité, un accompagnement personnalisé dans leurs démarches. La semaine dernière, ici même, les sinistrés ont trouvé refuge à la mairie et trois réunions publiques structurées ont été organisées en présence des services de l'État et des services de la Ville de Paris. La mairie a reçu l'ensemble des sinistrés. Monsieur le Député était également présent à toutes ces réunions, il en est remercié, c'était l'occasion pour tous les sinistrés de poser toutes leurs questions légitimes. Étant présente chaque jour sur site une bonne partie de la journée, Madame le Maire continue à recueillir les demandes et sa priorité, elle le répète, est de faciliter toutes les démarches fastidieuses qui se rajoutent au choc psychologique de la catastrophe. Des solutions de relogement d'activités de bureau ont également pu être proposées en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Cinquante salariés de huit entreprises sont actuellement hébergés dans les locaux de la CCIP au 2 place de la Bourse, tout près d'ici. Madame le Maire remercie pour sa réactivité et son professionnalisme M. Dominique RESTINO, président de la CCIP et de ses équipes, sollicitées dès le samedi 12 au soir et qui ont apporté, dès le lendemain, des solutions extrêmement concrètes, ce qui a permis à des sociétés, qu'elle a visitées avec M. Alexis GOVCIYAN de pouvoir reprendre une activité à peu près normale le mardi, le mercredi. Mercredi dernier, Madame le Maire était également présente à la Préfecture de Région pour la création du Comité local d'aide aux victimes, le CLAV qui met également en place un espace d'information et d'accueil dédié. Elle a obtenu du Préfet de Paris que ce dispositif soit mis en place au moins temporairement à la Mairie du 9<sup>e</sup>. L'espace d'information et d'aide aux victimes se trouve, depuis les attentats et sa création, rue Poliveau. Compte tenu du fait que tous les sinistrés sont dans le 9<sup>e</sup>, que la mairie est le point d'entrée et qu'ils peuvent être pris en charge et accompagnés, le Préfet a bien voulu au moins temporairement mettre les dispositifs en place à la mairie. Une cellule psychologique a été active en Mairie du 9<sup>e</sup> jusqu'à la veille au soir. Elle a mené sous la direction du docteur ABGRALL, une femme formidable, plus de 350 consultations depuis huit jours, 350 personnes qui sont parfois revenues deux ou trois fois et sont revenues le week-end. Des cellules psychologiques ont également été mises en place à la crèche Drouot dans les écoles rue Buffault, rue de la Victoire, rue Grange Batelière et le collège Lamartine, là où des enfants scolarisés et habitants les zones impactées ont pu être pris en charge.

Madame le Maire est également intervenue auprès de la Fédération française de l'assurance pour que le délai de cinq jours de couverture des frais de relogement soit exceptionnellement prolongé à deux mois, jusqu'au 31 mars. C'était difficile mais il fallait vraiment arriver à obtenir ce délai. Elle remercie les services de l'État de leur aide pour que la Fédération française des assurances, qui regroupe tous les assureurs, puisse être clémente et bienveillante à l'égard des sinistrés. GRDF via Europe assistance a pu, pour sa part, prendre à sa charge quelques 60 000 euros de frais de première nécessité engagés par les victimes qui se sont retrouvées du jour au lendemain dans le plus grand dénuement. GRDF a également distribué une centaine de radiateurs pour ceux qui souhaitaient rester dans leur domicile, alors qu'il n'y avait ni eau chaude ni chauffage. Le dispositif continue et ceux qui en ont besoin peuvent les retirer au Foyer Rossini. Enfin, Madame le Maire a entrepris une action vendredi soir auprès de la CRE, Commission de régulation de l'énergie, pour que les surcoûts de frais d'électricité pour les foyers qui ont dû placer des chauffages électriques, compte tenu des conditions climatiques qui sont détestables en plus en ce moment, soient pris en charge par leur fournisseur. Le président CARENCO l'a assurée du soutien de la Commission et des fournisseurs d'énergie, un dispositif sera mis en place dans la semaine.

Voilà les informations relatives à la situation de GRDF, au rétablissement de l'énergie, ENEDIS. Eau de Paris a fait un travail formidable en remettant l'eau potable dans des délais plus ou moins courts, les interventions sont terminées depuis samedi. Madame le Maire assure les habitants impactés de tout son soutien et de celui de toute son équipe pour faire tout, absolument tout, pour que ces personnes qui sont aujourd'hui dans la tristesse et le désarroi puissent retrouver goût à la vie dans les meilleurs délais.

Mme Pauline VÉRON remercie Mme BÜRKLI pour tous ces éléments, pour toutes ces précisions. Il est vrai que le 9<sup>e</sup> arrondissement a été frappé par un évènement assez exceptionnel de par la force et l'impact de la puissance de cette explosion au gaz comme Paris n'en avait quasiment jamais connue. Dès samedi, tout le monde était mobilisé, la Maire de Paris est venue sur place également, comme le député, le ministre, il y a eu une mobilisation au plus haut niveau. Mme Pauline VÉRON s'associe aux remerciements. On a tous pu voir cette mobilisation des services publics, tout d'abord, qu'ils soient municipaux, nationaux, que ce soit les pompiers, la police, mais aussi des associations comme la Croix rouge et la protection civile qui, dès samedi, ont donné un grand coup de main. Dans les jours qui ont suivi, comme cela a été rappelé, tout un travail a été accompli pour mobiliser les assurances, GRDF, Paris aide aux victimes, la Chambre de commerce et d'industrie, tous ceux qui, à un moment ou à un autre, pouvaient apporter leur soutien aux très nombreuses victimes directement impactées par la destruction de leur immeuble ou de façon un petit peu plus éloignée et qui porte atteinte à leur vie quotidienne, à leur travail.

Mme Pauline VÉRON veut souligner le travail et la coopération particulièrement positive entre les services municipaux de la Ville et les services de la Mairie du 9<sup>e</sup>. Dès samedi, effectivement, à peine l'explosion avait-elle eu lieu que la Mairie du 9<sup>e</sup> s'est faite mairie accueillante et cellule d'écoute, cellule d'accueil. Et les services de la Ville, en coopération avec ceux de la Mairie du 9<sup>e</sup> ont pu venir s'installer en mairie pour commencer à répondre aux besoins.

Plusieurs adjoints à la Maire de Paris se sont mobilisés ; le premier adjoint était là samedi. Elle souligne aussi le travail de sa collègue Mme Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris chargée de la prévention et de la sécurité qui était très présente compte tenu du fait que c'est sa délégation. Elle a malheureusement une expérience à travers la gestion des gilets jaunes et des attentats, elle est toujours sur le front de ce genre de situation et elle a aussi une expérience qu'elle a pu apporter dans la mobilisation des différents acteurs pour aider les sinistrés en étant présente aux réunions. Et puis, d'autres comme Mme Célia BLAUDEL, M. Ian BROSSAT sont passés en mairie le samedi et ont participé à des réunions. Elle constate qu'il y a eu un front républicain pour être tous mobilisés pour venir en aide chacun à son niveau. Elle veut souligner la solidarité qui s'est exprimée chez les habitants du 9<sup>e</sup> qu'on a vu tout de suite se mobiliser dès samedi et venir proposer un logement disponible ou une chambre, des vêtements etc. Et au-delà du 9<sup>e</sup> puisque sur le site de la Ville de Paris, on a reçu des mails d'habitants d'autres arrondissements qui proposaient des logements, qui demandaient comment pouvoir aider, et d'autres maires d'arrondissement qui se sont signalés par leur disponibilité. Tout le monde a fait le maximum pour aider. Maintenant, il va falloir accompagner dans le moyen terme, mais pour certains sur du long terme parce que pour les habitants des six immeubles, dont trois qui sont le plus impactés, cela va durer longtemps. Il est bien d'avoir pu obtenir le prolongement jusqu'au 31 mars de la prise en charge de l'hébergement de la part des assurances, au-delà de ce qui est prévu dans les contrats d'assurance. Mais pour un certain nombre de personnes, c'est de la gestion sur les mois qui viennent.

Mme Pauline VÉRON s'associe aux hommages, au soutien et au fait que les élus restent tous mobilisés pour venir en aide, chacun à sa place. Elle remercie toute l'équipe du 9<sup>e</sup> pour cette mobilisation très forte ; chacun dans son rôle pour proposer une mairie ouverte 7j/7 et pouvoir renseigner au mieux les habitants en ayant installé une cellule de crise et en étant le plus présent possible.

Madame le Maire rappelle la présence de M. Édouard PHILIPPE dès les premières minutes, un Premier ministre extrêmement présent aussi à ses côtés dans la gestion de crise, comme les membres de son gouvernement Christophe CASTANER et Julien DENORMANDIE.

M. Jonathan SOREL souligne combien il est difficile de trouver les mots justes et de contenir son émotion face à un tel drame, cette violence qui tombe « du ciel » sans que l'on puisse s'y préparer. Il demande aux élus de l'excuser parce qu'il doit partir pour un imprévu personnel, mais il tenait à rester en ce début de conseil pour partager les pensées pour les victimes et les assurer de son soutien sans condition. Il a reçu un mot du président du groupe écologiste à l'Hôtel de Ville qui s'associe de manière républicaine à ces pensées pour les victimes et qui envoie un soutien à toute l'équipe du 9<sup>e</sup>. Face à un tel drame, on ne peut que s'incliner et faire front et se serrer les coudes. Cela fait penser au poème d'Aragon qui disait : « *Quand les blés sont sous la grêle, fou qui fait le délicat, fou qui pense à ses querelles au cœur du commun combat* ». Quand on est face à un tel « combat », à un coup du sort, on ne peut que mettre de côté les querelles et faire front. Il n'a aucun doute sur le fait que Madame le Maire et son équipe mettent tout en œuvre pour accompagner au mieux les familles qui ont été touchées, en lien avec le personnel de l'Hôtel de Ville, tout le monde y met du sien. Il assure le Conseil de son soutien sans condition pour la suite.

Madame le Maire se déclare très touchée par ce message.

M. Sylvain MAILLARD remercie Madame le Maire pour ce point très complet, très factuel, et sur la perspective des prochains jours, et particulièrement la semaine prochaine qui sera une semaine très importante.

Il remercie encore une fois les pompiers. C'est un lieu commun de les remercier, mais on a pu samedi et dimanche mesurer leur courage. Il pense à ce pompier blessé, bloqué, non localisé, ils ont pris le risque, alors que l'immeuble menaçait de s'écrouler, de tout faire pour aller chercher leur camarade. Et la belle histoire dans cette histoire triste, c'est qu'ils ont réussi à le récupérer vivant. Beaucoup assistaient à l'enterrement de ces deux pompiers, c'était aussi l'histoire qui se transmettait, qui disait que c'est sauver ou périr, mais qui rappelait à quel point le courage de ces hommes a évité beaucoup d'autres blessés et probablement beaucoup d'autres morts.

M. Sylvain MAILLARD veut aussi remercier Madame le Maire et toute son équipe évidemment. On est au front chacun son tour depuis un peu plus d'une semaine, mais il veut aussi la féliciter pour son travail. Il est très dur d'être maire à l'heure actuelle, physiquement, psychologiquement et Madame le Maire fait de façon très humaine, parfaitement, un travail qui n'est programmé par personne. Il tient à la féliciter ainsi que les services de la Ville, qui, comme l'a dit Mme Pauline VÉRON, ont été là à ses côtés. Il faudra réfléchir après à cette organisation très en silo. On aura le temps plus tard d'en reparler. Mais tous les services étaient présents dès le samedi, c'était assez impressionnant. Cette mairie est devenue une ruche, mais avec des services qui ne communiquaient pas entre eux. Il existe des améliorations sur lesquelles il faudra revenir, mais ce n'est pas le moment. Il veut remercier les services de l'État ; on a accueilli très rapidement le mardi ou mercredi M. Julien DENORMANDIE, le ministre, pour pouvoir coordonner très rapidement entre la Ville, l'État, trouver des solutions très pragmatiques : comment reloger personne par personne puisque chacun est dans une situation très différente – M. Ian BROSSAT aussi était là – et faire en sorte que tout puisse fonctionner. C'est compliqué, mais quand tous les acteurs se mettent ensemble, cela permet d'avancer plus vite. Le premier ministre, M. Édouard PHILIPPE et M. Christophe CASTANER étaient tout de suite sur place. Il a pris devant nous la décision d'aller chercher le pompier à la demande du général et ça a été un moment fort du samedi. Les services du 9<sup>e</sup>, M. Michaël DUMONT, les services, très impliqués font l'honneur du service public. Quand parfois, on se dit qu'on a trop de fonctionnaires ou qu'ils sont mal organisés, on a pu se rendre compte à quel point ils sont utiles, organisés et dévoués parce que travailler le samedi et le dimanche, de jour ou de nuit, les jours s'enchaînant et le stress s'enchaînant, ils méritent vraiment toutes les félicitations.

Pour terminer, il insiste sur l'élan de générosité, les dons de vêtements, de produits de première nécessité, d'accompagnement. Ce sont des moments forts qui soudent la communauté. On tirera toujours quelque chose de positif dans ce malheur et tout le quartier s'est vraiment parfaitement mobilisé. Cela donne beaucoup d'espoir pour la suite, pour une réorganisation et pour retrouver dans quelques semaines, une vie à peu près normale dans le quartier de la rue de Trévisé.

Madame le Maire remercie Monsieur le Député et ajoute qu'elle éprouve une immense gratitude pour l'équipe qui l'entoure 24 h/24 avec M. Michaël DUMONT et avec Mme Charlotte DELIRY, avec les membres de son Cabinet et les élus qui, même s'ils n'ont pas pris la parole, ont joué un rôle essentiel. Ils sont les maillons d'une même chaîne.

Madame le Maire laisse la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour conclure ce moment.

M. Alexis GOVCIYAN s'associe évidemment à tout ce qui a été dit et veut renouveler ses remerciements pour Madame le Maire, pour tout le travail qu'elle a fait parce que, au-delà d'une fonction, elle a abordé cette question avec beaucoup d'humanité, avec beaucoup d'abnégation et beaucoup de présence, parfois même dans des situations très compliquées. Il souhaite la remercier, remercier tout le monde et en particulier son cabinet, parce qu'un travail extraordinaire de coordination a été fait. Monsieur le Député a raison, il faudra réfléchir sur un protocole de meilleure gestion de crise, mais on n'en est pas là. La question ne se pose absolument pas aujourd'hui, mais le cabinet, sous la direction de sa directrice de cabinet, a fait un travail absolument remarquable, comme les services. Il a vu des agents qui étaient en congé, revenir de leur congé, alors qu'ils devaient partir, et ceux qui étaient à la retraite étaient présents. Il y a quelque chose d'absolument extraordinaire qui fait chaud au cœur et qui fait croire à ce que l'homme, l'humain peut être et peut devenir. C'est à ce moment-là qu'on voit que celui qui est vivant, c'est celui qui aime l'humain, comme disait Tolstoï. C'est quelque chose d'important qu'il voulait signaler. Il renouvelle ses remerciements.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Pour le Rapport sur la sécurité, il souhaite juste rappeler quelques éléments d'information depuis le dernier Conseil d'arrondissement. D'abord, la vie a été rythmée pendant plusieurs samedis, avant les samedis, pendant le samedi et après, par ce que l'on appelle le mouvement des Gilets jaunes. Donc, dès le 1<sup>er</sup> décembre, les élus ont vécu avec Madame le Maire, une situation de crise auprès des habitants, mais surtout des commerçants, des artisans qui ont beaucoup souffert dans beaucoup de rues du 9<sup>e</sup> arrondissement, bien évidemment, tout le quartier Chaussée d'Antin, mais aussi la rue Auber et toute la zone où des pharmacies ont été vandalisées, des tailleurs, des petits commerçants qui ont vu leur vie basculer parce que la manifestation a vite dégénéré. Évidemment, les forces de police ont fait un travail remarquable. Là aussi, Madame le Maire était sur place du matin au soir, le soir et le lendemain, ce qui a été beaucoup apprécié par les commerçants qui se sont mobilisés aussi. Elle a pu mettre en place toute une chaîne de solidarité avec un numéro dédié, des messages destinés à tout le monde. Il craint que ce qui a été vécu depuis décembre ne soit pas fini. Sans doute, cela a pris une autre forme, y compris pendant Noël, pendant la veille du jour de l'an avec toutes les conséquences que cela pouvait présenter. Il y a eu une forte mobilisation des forces de police. Le commissaire lui-même était sur le terrain quelque part dans Paris avec ses équipes. Cela est à signaler, il faut rendre hommage à la fois aux policiers et aux pompiers parce qu'il est allé voir la brigade de sapeurs des pompiers de la rue Blanche le lendemain du 1<sup>er</sup> décembre pour constater les dégâts sur leurs matériels, sur leurs camions. Leur vie avait été menacée.

Il explique que, bien évidemment, on peut comprendre les revendications légitimes de la population qui souffre, qui est dans le désarroi, qui n'arrive pas à finir ses fins de mois, mais en même temps, on a vécu une période de tension qu'il espère terminée. Les élus ont continué leur travail avec le cabinet de Madame le Maire sur le terrain, rue de La Rochefoucauld, encore ce samedi, pour intervenir et faire évacuer des gens en train de faire du trafic de drogues. Les squares ont aussi été l'objet de son souci et de sa préoccupation.

Une réunion publique a été organisée le 18 décembre sur la sécurité avec Monsieur le Commissaire central, Alain CHASTRUSSE, qui est venu parler devant les habitants. La salle du conseil était pleine à craquer. Madame le Maire était présente et on a pu échanger avec le commissaire et, en même temps, informer les habitants sur plusieurs points, aussi bien des questions générales que sur le fonctionnement des services de sécurité, les questions sur la sécurité routière, comment les choses s'organisaient, les nuisances sonores, comment tout cela peut s'articuler dans un arrondissement tel que le 9<sup>e</sup>, ainsi que les nuisances sonores à la fois professionnelles ou pas, le trafic et l'usage de drogues, l'attroupement des jeunes, la sécurité des personnes, les incivilités courantes... Donc, toutes ces questions ont été abordées, y compris celle de la réserve citoyenne. M. Alexis GOVCIYAN souhaite rappeler l'importance de la réserve citoyenne que Monsieur le Préfet de police a mise en place, qui s'adresse à tous ceux qui veulent intervenir, notamment dans le cadre des conseils de quartier pour participer, pour accompagner. En ce moment, cette réserve citoyenne a aussi toute sa place pour accompagner les victimes. Mme Arianne NAMZACK qui est la réserviste citoyenne du Conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin, s'est mobilisée dès dimanche et organisait avec d'autres l'accueil et l'accompagnement de tous ceux qui pouvaient en avoir besoin. Il termine en disant que chacun a un rôle à jouer et ce rôle peut aussi intervenir dans le cadre de la réserve citoyenne.

**DÉLIBÉRATION 09.2019.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 26 NOVEMBRE 2018.**

**Rapporteuse** : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 novembre 2018 est approuvé.**

Le rapport sécurité a été effectué par M. Alexis GOVCIYAN et on garde pour le 18 mars prochain un rapport beaucoup plus complet de la part de M. Sébastien DULERMO sur la voirie.

Il n'y a pas de projet de délibération du conseil qui intéresse le 9<sup>e</sup>, sans relever de sa compétence d'avis.

**DÉLIBÉRATION 09.2019.003 - CHOIX DE LA GESTION PAR DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ AU 21 RUE DE PROVENCE À PARIS 9<sup>E</sup>.**

**Rapporteuse** : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

À propos de cette délibération, Madame le Maire rappelle ce que les élus ont dû gérer au mois de décembre dernier sur une autre crèche et sur la mise en place de modalités demandées à la Ville de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle pour ceux qui ne sont pas initiés dans la gestion des équipements de la petite enfance que les crèches municipales, lieux d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, peuvent être gérées en délégation de service public par des associations. C'est le cas de plusieurs crèches dans l'arrondissement, dont la crèche de la rue de Provence dont il est question dans le cadre de cette délibération. C'était aussi le cas de la crèche de la rue Chaptal dont le dossier a dû être géré fin décembre, juste avant les congés de Noël. Les délégations de service public sont attribuées par un marché de la Ville pour une certaine durée, et sont par conséquent renouvelables. Ayant vécu l'expérience du renouvellement de gestionnaire pour la crèche Chaptal, la mairie a effectivement demandé à la Ville certains ajustements qui ont bien été repris dans cette nouvelle délibération. Des ajustements ont été faits, notamment en termes de date pour le changement de gestionnaire et aussi pour l'association de la mairie d'arrondissement, donc, des personnes qui sont au plus proches du territoire dans tout le processus de choix du délégataire.

La crèche Chaptal était gérée depuis de nombreuses années par la Croix Saint-Simon qui, à l'issue de l'appel d'offres mené par la Ville l'année dernière, n'a pas été retenue, c'est l'entreprise People and baby qui a été retenue pour gérer cet établissement, ce qui en soi ne pose pas de problème sur le choix du délégataire. Mais en fait, ce changement devait intervenir le 21 janvier, aujourd'hui. Autant dire qu'il faut, en trois semaines, sans passation entre les équipes sortantes et les équipes entrantes, sans avoir le temps de partager le projet pédagogique pour l'établissement, de partager du temps entre les nouvelles personnes encadrantes, les nouvelles puéricultrices, les nouvelles éducatrices, les nouveaux éducateurs de jeunes enfants, faire une passation avec des enfants de 0 à 3 ans et avec leurs parents qui, pour certains, venaient de terminer l'adaptation de bébés rentrés en octobre ou en novembre. Donc, Madame le Maire est intervenue très rapidement auprès de l'adjoint à la Maire de Paris, M. BLOCHE et du directeur de la DFPE, Direction des Familles et de la Petite Enfance, afin de trouver un arrangement entre le délégataire sortant et le délégataire entrant pour repousser l'effet de ce changement au 1<sup>er</sup> septembre en été pour qu'il se fasse dans des conditions meilleures pour les équipes, pour les familles et pour les enfants.

Donc, forts de cette expérience du mois de décembre et ayant plusieurs autres établissements de petite enfance pour lesquels il faut renouveler les délégataires, les élus ont demandé à ce que les dates de renouvellement des marchés soient étudiées pour avoir des changements soit au 31 août, 1<sup>er</sup> septembre ou, dans la mesure du possible, qu'il y ait un délai pour la passation entre les deux équipes si jamais le gestionnaire actuel du marché n'est pas le nouveau gestionnaire. Il a ensuite été demandé d'être fortement associé en tant que mairie d'arrondissement au processus de changement parce que les élus sont sur le territoire, au plus près des familles, des équipes, ils connaissent les besoins et estiment logique de pouvoir être associés à ce type de processus.

Pour ce qui concerne cette délibération, il s'agit de l'établissement situé 21 rue de Provence, actuellement géré par l'association Crescendo qui en est délégataire depuis 2013. Cette délégation de gestion arrivera à son terme le 31 août 2020. Il faut donc se prononcer aujourd'hui sur le choix de gestion de délégation de service public pour cet établissement. Pour mémoire, cet établissement est du multi-accueil, donc, il accueille des enfants à la fois à temps plein et à temps partiel. Il y a 30 places et cet équipement est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est pour cela qu'il revient au Conseil de se prononcer sur son mode de gestion. Le bâtiment est propriété de la Ville. La surface est indiquée dans la délibération, environ 275 m<sup>2</sup>, sur deux niveaux pour l'accueil des enfants et un espace extérieur avec un jardin d'une cinquantaine de mètres carrés, ce qui est très appréciable dans ce genre d'établissement. Le recours à cette externalisation du mode de gestion par des associations permet notamment d'avoir des horaires plus souples par rapport à une gestion municipale, notamment avec des horaires décalés, 8 h à 19 h, ce qui correspond aux besoins des familles. On peut aussi souligner que le gestionnaire a davantage de responsabilités en étant lui-même attributaire de ces places qui sont en accueil à la demi-journée. Par exemple, il est responsable du remplissage et des objectifs à atteindre en termes de taux de fréquentation de l'établissement et il est très appréciable d'avoir ce genre de mode de gestion.

Quant à la qualité et à l'accueil des enfants, il est exactement le même que dans un établissement municipal puisque tout est contrôlé par les services de PMI. L'établissement doit se conformer à toutes les exigences de sécurité et d'accueil de la petite enfance. La délégation précise également que la Mairie du 9<sup>e</sup> sera bien informée étape par étape du déroulement de la procédure.

Dans ces conditions et les demandes ayant été entendues par la Ville de Paris, Mme Gypsie BLOCH propose de se prononcer dans le choix d'une gestion par délégation de service public pour cet établissement de la rue de Provence.

Mme VÉRON remercie pour ces précisions. Il est vrai qu'il est quand même assez rare qu'il y ait un changement de gestionnaire pour les crèches. C'est arrivé et cela montre que le jeu est ouvert, l'appel d'offres pour les DSP permet même à un nouvel arrivant à Paris de gérer des crèches, de pouvoir postuler et éventuellement être retenu. De ce fait, un changement de gestionnaire en cours d'année peut arriver, mais n'est heureusement pas très fréquent, et c'est compliqué pour les familles d'avoir un changement d'équipe en pleine année, surtout pour les petits. Donc effectivement, c'est bien d'avoir pu essayer d'organiser les choses au mieux.

Sur la délibération elle-même, elle votera pour puisqu'il s'agit de choisir de continuer à avoir une DSP. Elle pense qu'effectivement, pour cet établissement, un des tous premiers qui avait été créé dans la première mandature de M. Jacques BRAVO, donc aujourd'hui un peu ancien mais qui fonctionne bien, il est très bien de pouvoir avoir cette DSP.

M. Sylvain MAILLARD remercie Mme Gypsie BLOCH pour cet exposé complet de ce que les élus ont vécu chacun à sa place sur la crèche Chaptal. Il est très bien que la Mairie du 9<sup>e</sup> accompagne ces process, c'est assez rare qu'il y ait un changement et c'est bien, finalement, qu'il y ait une concurrence. Le vrai raté est qu'on ne change pas au 1<sup>er</sup> ou au 21 janvier, il faudra y faire particulièrement attention.

Il souhaite vérifier que dans la délibération il soit inscrit que cela doive se passer au moment des grandes vacances. C'est assez incompréhensible d'avoir eu toute une population de pères et de mères qui se sont affolés, réellement, parce qu'on accompagne des enfants qui ont moins de trois ans, tout simplement et on ne change pas des accompagnants du jour au lendemain sans qu'il y ait des conséquences. Il approuve cette mobilisation générale qui ramène à la question qui reviendra probablement à la fin de l'année scolaire parce que le choix du délégataire, même si c'est un choix, peut amener à discussion. Évidemment, il votera cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT remercie Mme Gypsie BLOCH pour ce qu'elle a fait sur la crèche Chaptal et s'étonne que l'on puisse imaginer un renouvellement en cours d'année. Il y a une solution pour y remédier, c'est de faire un avenant. Donc, il faudrait peut-être même déposer un vœu au Conseil de Paris pour demander qu'on balaie systématiquement, au niveau parisien, l'ensemble des délégations et marchés qui concernent les crèches, regarder s'il n'y en a pas qui arrivent éventuellement à échéance au milieu de l'année, et demander qu'on procède à un avenant, c'est-à-dire qu'on prolonge le contrat pour qu'ensuite, tout soit mis à échéance au 31 août, la date pertinente.

Madame le Maire indique que cet avenant sera adopté. Sur Chaptal, elle rappelle qu'elle a été tenue à l'écart du processus, qu'elle a appris ce changement par un mail. Elle a indiqué immédiatement qu'elle n'acceptait pas que le 21 janvier soit la date de changement de prestataire, de surcroît avec le remplacement de personnel, c'était inenvisageable.

La Direction de la petite enfance l'a bien compris et a pris l'engagement à partir de cet épisode fâcheux, que pour l'ensemble des dossiers qui seront à l'ordre du jour dans les mois à venir, le changement de délégataire puisse intervenir au mois d'août. Le personnel de la fondation Saint-Simon ne voulant pas rester avec People and baby, on s'est retrouvé dans une double difficulté. Mais l'engagement aujourd'hui des services de la Ville est un, d'associer les arrondissements et les mairies d'arrondissement au choix du prestataire, et deux, de faire en sorte que les avenants soient systématiques pour permettre ce changement au 1<sup>er</sup> août jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

**La délibération 09.2019.003 est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.004 (2019.DFPE.36) - SUBVENTIONS (1.333.626 EUROS), SUBVENTION (316.225 EUROS) ET AVENANTS À L'ASSOCIATION U.D.A.F (9<sup>E</sup>) POUR SES NEUF ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit d'une subvention pour l'Union départementale des associations familiales, l'UDAF de Paris, dont le siège est situé dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Cette association gère neuf établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, dont l'établissement de la rue Blanche dans l'arrondissement.

Cette association n'est pas seulement de la gestion de halte-garderie ou de crèche, mais elle mène énormément d'actions sur le soutien à la parentalité, sur le soutien aux familles. Elle en profite pour saluer tout le bon travail de l'UDAF.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, la subvention correspond à 204 139 € pour l'établissement qui est 11 bis rue Blanche. Elle a noté un objectif à améliorer en termes de taux d'occupation et de taux de fréquentation : sur les 32 places de l'établissement, un objectif d'augmentation de 4 % en taux d'occupation pour passer à 80 % et un taux de fréquentation à passer à 69 %. Effectivement, ce sont des taux un peu faibles. Il est vrai qu'il est assez difficile aujourd'hui de remplir les établissements sur du temps partiel quand les demandes des familles sont sur du temps plein. Cela explique la difficulté à avoir des taux d'occupation et des taux de fréquentation un peu plus élevés. Mais on travaille avec le multi-accueil Blanche pour les aider à améliorer leur taux de fréquentation et d'occupation et donc atteindre ces nouveaux objectifs.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.36.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.005 (2019.DFPE.136) - SUBVENTIONS (170.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC RÉSEAU MÔM'ARTRE ET JEUNESSE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL POUR LEURS ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DANS LES 9-10-12-13-14-18-20<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS.  
Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce une délibération qui concerne les familles de l'arrondissement par frontalité des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements et notamment sur l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul qui organise des actions vis-à-vis des élèves et des familles, qui peuvent être bénéficiaires de ces opérations. C'est une action majoritairement de soutien éducatif et de soutien que l'on appelle organisationnel, notamment pour des activités sportives et culturelles puisque la prise en charge est proposée dès la sortie d'école. Cela permet aux familles de mieux s'organiser et aux enfants de participer à des activités. Cette action qui existe dans le 10<sup>e</sup> arrondissement est étendue aux familles limitrophes et plusieurs familles parisiennes du 9<sup>e</sup> arrondissement peuvent en bénéficier. Elle invite bien évidemment à voter en faveur de cette subvention pour les deux associations réseau Môm'Artre et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul.

Mme Pauline VÉRON rappelle qu'il y a deux subventions pour deux associations. Môm'Artre n'intervient pas sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, mais a des activités dans d'autres arrondissements, notamment le 18<sup>e</sup>, qui sont particulièrement intéressantes. Pour ce qui concerne le 9<sup>e</sup>, c'est Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, association subventionnée ici au titre de ses actions d'aide à la parentalité, mais subventionnée aussi par la Ville au titre de la jeunesse pour les activités en direction des jeunes. C'est une association qui prend de l'ampleur, qui se développe bien, qui a un gros projet de restructuration de ses bâtiments juste à côté de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

Il est bien que la Ville continue à la soutenir dans les différentes actions qu'elle mène à la fois en direction des jeunes, mais aussi des parents de ces jeunes, comme cela a été souligné. Elle votera cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.136.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.006 (2019.DFA.5) - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIVE À LA FOURNITURE, LA POSE, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES SUPPORTANT DES ANNONCES CULTURELLES.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique qu'il s'agit d'une délibération importante puisqu'elle concerne un renouvellement de marché. On passe d'un contrat d'occupation du domaine public à une concession de service, mais il s'agit toujours de la même chose, c'est-à-dire des 550 colonnes et des 700 mâts porte-affiches qui sont répartis un peu partout dans Paris et qui servent à l'affichage d'annonces de spectacles ou de manifestations culturelles exclusivement pour les colonnes, et l'affichage d'annonces de manifestations économiques, sociales, culturelles également ou sportives pour les mâts porte-affiches. Ce dossier est l'un des avatars de tous les problèmes rencontrés par la Ville de Paris avec ses marchés publicitaires puisqu'on se rappelle de l'épisode des panneaux publicitaires proprement dit où la Mairie de Paris s'était trompée sur le règlement en ayant lancé un appel d'offres contraire à son propre règlement local de publicité. En fait, l'attribution de marché s'est vue annulée et on a perdu quelque chose comme 30 mois de revenus publicitaires, de redevances liées à l'affichage publicitaire, il n'y a plus d'affichage publicitaire dans Paris. La perte est de l'ordre de 2,5 millions d'euros par mois, de mémoire, ce sont des sommes énormes. Non contente de ce premier exploit, la Mairie de Paris a persévéré en relançant ses différents marchés publicitaires, dont le marché dont on parle aujourd'hui, sans s'apercevoir qu'il fallait avant adopter une délibération sur l'exonération de la taxe. La Ville s'est aperçue qu'elle s'était à nouveau trompée, donc, elle a annulé les appels d'offres qu'elle avait lancés, cela concerne aussi les colonnes et les porte-affiches. Donc, on a eu à nouveau cinq ou six mois de retard. Quel est le résultat ? C'est que la Ville va attribuer ce contrat de concession pour les mâts porte-affiches et les colonnes avec du retard et on va avoir plusieurs mois où il n'y aura pas d'affichage publicitaire culturel ? C'est un véritable problème pour les annonceurs culturels de la capitale qui va engendrer une perte de revenus de plusieurs millions d'euros liés à ce retard. Donc, on perd à nouveau de l'argent parce que les problèmes juridiques n'ont pas été perçus à temps et, en plus, on va perdre la possibilité pour les théâtres et autres acteurs culturels, d'avoir un affichage culturel qui leur était réservé. C'est assez lamentable. Ce sont en plus des opérations très lourdes parce qu'il va falloir démonter tous les mâts et les colonnes et les remonter ce qui va provoquer un chantier pas possible pendant l'année 2019.

Donc, pour toutes ces raisons, même si bien entendu, sur le fond, il approuve le renouvellement de cette concession qui va être attribuée à un acteur assez connu, Decaux comme d'habitude, même s'il n'a pas de problème avec l'attribution de cette concession, compte tenu de tout ce qu'il a expliqué précédemment, il propose de s'abstenir.

Mme Pauline VÉRON confirme qu'il s'agit d'affichage publicitaire, mais c'est relatif puisque ce sont des affichages culturels pour la programmation culturelle. Donc, ce n'est pas tout à fait comme un affichage publicitaire dont on a parlé au début. Elle veut préciser qu'effectivement, il va y avoir de nouveaux mobiliers pour que ce soit quelque chose d'encore plus esthétique. Il faut veiller à l'intégration de ce mobilier dans les différents paysages urbains. Cela veut dire qu'il y a la possibilité éventuellement de regarder en fonction de l'endroit où il se situe, ce qui n'était pas forcément prévu dans le marché précédent, et optimiser ces mobiliers d'un point de vue technique. Donc, oui, il va y avoir des travaux de changement de mobiliers, mais pour avoir mieux.

Mme Pauline VÉRON votera cette délibération qui va permettre d'avoir du nouveau mobilier urbain pour l'affichage culturel à Paris.

Mme Isabelle VUGHT veut formuler une question et une observation. La question est de savoir si cela concerne ce qu'il est traditionnel d'appeler les colonnes Morris, est-ce que cela veut dire que l'on va encore changer le mobilier urbain pour en faire d'autre ?

L'observation est faite pour modérer la faute impardonnable de la Ville de Paris. La réglementation concernant l'affichage est absolument monstrueuse. Les conséquences sont très dommageables, mais c'est extrêmement complexe.

M. Sylvain MAILLARD s'associe pleinement à l'explication de M. Jean-Baptiste de FROMENT mais, à titre personnel, il va voter cette délibération parce qu'il faut que les choses avancent tout simplement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ne proposait pas un vote contre, mais une abstention pour souligner le fait.

Sur le second point avancé par Mme Isabelle VUGHT, il est vrai que c'est un peu compliqué. Cela est dû à une interprétation d'un jugement du Tribunal administratif de Nîmes et il n'est pas impossible que la Ville de Paris ait fait preuve d'un excès de prudence en interprétant d'une certaine manière ce jugement.

Sur le second point qui est plus important, on parle quand même de 550 colonnes Morris et de 700 mâts porte-affiches, ce qui est très structurant pour le paysage urbain, c'est vraiment quelque chose que l'on voit dans la rue. Échaudés par l'affaire des kiosques, l'opposition au Conseil de Paris avait déposé un vœu pour exiger que la commission du mobilier urbain soit désormais systématiquement convoquée avant chaque renouvellement de concession de marchés quand cela concerne du mobilier urbain. Elle a été cette fois entendue et il se trouve que les membres de la commission d'appel d'offres ont pu regarder ce qui était proposé et surtout la commission du mobilier urbain, où siègent des élus, a pu prendre connaissance des projets. En ce qui concerne les colonnes Morris, il n'y a eu aucun risque puisqu'on renouvelle le modèle traditionnel, il n'y aura pas de mauvaise surprise. Il y a un petit changement sur les mâts porte-affiches, il y en a qui sont tournants et d'autres qui ne le sont pas. On a 151 colonnes colle, 235 colonnes fixes, 119 colonnes rotatives et 45 colonnes déroulantes.

M. Alexis GOVCIYAN voudrait savoir pourquoi on les change si ce sont les mêmes ? Est-ce qu'elles étaient vétustes ? Est-ce qu'il y a un problème ? Est-ce qu'on a trop d'argent ? On a trop de temps à mobiliser, les élus, les services ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique que le contrat d'occupation du domaine public arrive à échéance, on est obligé de le renouveler.

M. Alexis GOVCIYAN répond que renouveler ne veut pas dire changer.

M. Jean-Baptiste de FROMENT le confirme mais précise que la malfaçon d'origine est que la Ville n'était pas propriétaire de ses mâts et colonnes.

**Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Sylvain MAILLARD) et 10 abstentions sur le projet de délibération 2019.DFA.5.**

Madame le Maire constate que la délibération est adoptée d'une très courte majorité. Elle annonce que la délibération suivante, la DU 65, aborde l'exonération de certains droits de voirie des commerces dont l'activité a été particulièrement affectée par les troubles à l'ordre public aux mois de novembre et décembre. Malheureusement, il faudra rajouter janvier. Mais là, on ne parle que des manifestations de novembre et de décembre.

DÉLIBÉRATION 09.2019.007 (2019.DU.65) - EXONÉRATION DE CERTAINS DROITS DE VOIRIE 2019 POUR LES COMMERCES DONT L'ACTIVITÉ A ÉTÉ AFFECTÉE PAR DES TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC AU COURS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que, dans le cadre des violences qui ont eu lieu en marge des manifestations des gilets jaunes, un grand nombre de commerces ont fait l'objet de dommages matériels, de dégradations et de vols. Certains ont également été contraints de fermer, soit à la demande des pouvoirs publics chargés du maintien de l'ordre, soit parce qu'ils craignaient la mise en danger de leur clientèle et de leurs salariés.

Afin de soutenir ces acteurs économiques essentiels des territoires, la Maire de Paris a décidé de mettre en place des aides exceptionnelles sous la forme notamment d'exonérations de redevances et de taxes.

Au titre de l'année 2019, il est ainsi proposé de mettre en œuvre une compensation de ces pertes d'activité par une exonération d'un mois des divers droits de voirie liés à l'exploitation d'une terrasse ou d'un étalage pour les commerces soumis à ces droits en 2018 et situés dans les périmètres de réquisition ou ayant subi des dommages matériels.

Environ 3 000 commerces dans les 17 premiers arrondissements sont concernés pour un montant global estimé à 1 100 000 euros en gros.

Les voiries du 9<sup>e</sup> arrondissement concernées par l'exonération en cause sont : les boulevards des Capucines, des Italiens, Haussmann, Montmartre, Poissonnières, les rues Aubert, de Caumartin, Halévy, Lafayette, Saulnier, Scribe, et Tronchet et les places Diaghilev et de l'Opéra.

Si la Maire a annoncé un million d'euros alloués à l'exonération des droits de terrasse et de place et à l'abondement des fonds d'urgence mis en place dans la région, aucune autre délibération ne vient traduire ces engagements.

Mme Sylvie LEYDET regrette que les propositions faites par les conseillers de Paris de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement dès décembre, à savoir un fonds de secours pour ceux qui ont été saccagés, une extension du travail dominical pour rattraper les chiffres d'affaires perdus ainsi qu'une exonération des droits de terrasse et de la taxe de séjour n'aient été que très partiellement suivies. Ils déposeront donc en Conseil de Paris des vœux pour les droits de terrasse, la taxe de séjour et la ZTI.

Elle appelle à voter l'aide proposée par cette délibération, même si elle ne sera pas suffisante.

Mme Pauline VÉRON juge normal que la Ville de Paris vienne en aide aux commerçants qui ont été particulièrement impactés par les dégradations des gilets jaunes au mois de novembre et décembre. Cette première délibération exonère d'un mois les droits de voirie qui normalement sont dus par les commerçants à la Ville de Paris, ce qui représente quand même 1,1 million d'euros pour la Ville. Ensuite, il y a un fonds d'aide prévu pour les commerçants par la Ville de Paris à hauteur de 2 millions d'euros pour venir en aide aux commerçants qui ont eu des difficultés. Donc, il y a des exonérations et un effort de 2 millions d'euros pour venir en aide aux commerçants. Elle pense que l'on continuera à suivre la situation puisque des contacts ont été pris avec les impôts, avec les URSSAF, avec toutes les administrations de ce type pour qu'il y ait des étalements ou des aides et une prise en compte de la situation de ces commerces dans le temps vis-à-vis des impôts et des charges sociales. Une cellule a été mise en place avec la Chambre de commerce, avec la Direction régionale des impôts, des URSSAF, etc., il y a différentes aides. Le groupe de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement proposait des choses sur le travail du dimanche en plus, mais ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pour l'instant pas été retenus, mais il y a une mobilisation très importante de la Ville vis-à-vis des commerçants, et ce n'est qu'une des différentes mesures annoncées qui permet rapidement, dès le mois de janvier, de dire qu'il y a exonération des droits de voirie. Elle votera pour cette délibération.

M. Alexis GOVCIYAN observe que ce que dit Mme VÉRON, dans la deuxième partie, URSSAF, impôts, etc., est une déclinaison de ce qui a été décidé au niveau du gouvernement, à la fois par Bruno LE MAIRE et par Agnès PANNIER et il est normal que la Ville, avec l'ensemble des services, puisse participer à cet effort. Mais là, il n'y a pas quelque chose de particulier, en tout cas pas une initiative politique au sens noble du terme. Par contre, avoir un million d'euros pour environ 4 000 commerces à Paris et environ 2 000 artisans, soit 6 000, même si ce ne sont que 5 % de ces 6 000 qui sont impactés, cela fait 300 et même beaucoup plus, qui ont été impactés, on est aux alentours d'un demi-millier.

Dans tous les cas dans les points chauds, avenue Kléber, Champs Élysées, le 9<sup>e</sup> avec le Boulevard des Capucines, rue Auber et tout ce qui a été cité, avoir en regard seulement un million d'euros pour dire : « On fait quelque chose », c'est vraiment très peu, c'est même rien, c'est dérisoire. C'est là où on voit la relativité des choses. Parfois, c'est beaucoup quelque part et c'est insuffisant pour d'autres. M. Alexis GOVCIYAN déplore cette situation parce qu'il y a plus à faire et un fonds d'aide, de solidarité, plus conséquent à mettre en place. Mais, comme sur la gestion de crise, il y a pas mal de choses qui ne sont pas suffisamment préparées en amont et que l'on découvre au fur et à mesure de la situation.

Madame le Maire indique que, pour donner un ordre de grandeur, le chiffre d'affaires d'une journée boulevard Haussmann un samedi avant Noël, est de 35 millions d'euros. Donc, comme cela a été rappelé, tout le quartier des Champs-Élysées est paralysé depuis le 24 novembre, et il y a tout l'écosystème qui vit des grandes enseignes et qui n'a pas le poids suffisant, comme les petits commerçants qu'elle a rencontrés avec M. Alexis GOVCIYAN tout au long du mois de décembre. Ils perdent 10 000 euros par jour parce qu'ils ne peuvent pas ouvrir ou parce qu'ils doivent fermer parce qu'il n'y a pas de sécurité et que le maintien de l'ordre n'est pas assuré. Pour des petites enseignes, pour des petits commerces avec trois, quatre, cinq, six salariés, c'est une catastrophe. C'est catastrophique et il faut prendre la mesure de l'évènement. On est tous très soucieux de nos petits commerces mais les grandes enseignes sont aussi de grands pourvoyeurs d'emploi. Les ordres de grandeur sont très importants, mais ce sont aussi des collaborateurs de ces grandes enseignes qui ont été fortement impactés sur leur prime de Noël, il n'y a pas que les patrons des grands magasins. Elle pense à tous ces commerçants qui sont aujourd'hui dans le désarroi parce qu'effectivement, on reporte les charges dans trois mois, mais un jour ou l'autre, il faudra repayer la CIRCO, l'URSSAF, et les soldes se passent très mal puisque tous les samedis et tous les dimanches, les manifestations sont toujours autorisées. On est dans une situation politique particulièrement inédite avec des implications sur l'économie et sur l'emploi qui sont très préoccupantes.

Mme Isabelle VUGHT pense que tout le monde va voter cette délibération. Elle ne représente pas une somme très conséquente, mais en même temps, la Ville n'est pas le seul créancier de tous les commerces, ce n'est pas elle qui impose les cotisations sociales, ce n'est pas la Ville qui les fixe, tous les impôts des commerçants ne relèvent pas de la Ville. Donc, il est bien qu'il y ait un geste sur les droits de voirie. Il serait intéressant de savoir si les autres villes impactées, car il n'y a pas que Paris, par toutes ces manifestations, ces dégradations, ces fermetures, font la même opération, font le même geste. D'ici quelque temps, on pourra faire un bilan plus exhaustif de tout ce qui a pu être fait. Même si ce point-là est modeste, il est quand même positif, d'où un vote favorable.

Madame le Maire confirme qu'il va être voté, mais il est totalement en deçà des besoins de cette catégorie de la population.

M. Sylvain MAILLARD pense aussi à la Réunion où il y a eu très peu de casse, voire pas de casse, mais un chiffre d'affaires totalement pénalisé pendant deux samedis de suite.

Il reconnaît que malgré ce qui est vécu à l'heure actuelle, on est quand même dans un conseil d'arrondissement et on y parle aussi politique, il faut être très clair. Il aurait aimé qu'il y ait un message un peu plus tôt de la Maire de Paris, de l'exécutif pour dénoncer ces manifestants. Il regrette un accompagnement passif avec finalement quand même quelques messages, entre autres de la Maire de Paris, mais très tardifs. Il va voter évidemment cette aide. Pour ceux qui ont une terrasse, tant mieux, ils auront au moins une aide, et pour tous les autres, il aurait apprécié que la Maire de Paris puisse plus tôt dire qu'elle était contre ces manifestants et que les manifestants qui venaient à Paris n'étaient pas les bienvenus parce qu'ils venaient pour casser, pour piller. Ce message qui a manqué restera comme particulièrement négatif dans l'exécutif.

Madame le Maire précise que ces manifestations, jusqu'à très récemment, n'étaient pas déclarées, on a subi des manifestations qui n'étaient pas enregistrées à la Préfecture de police et déclarées. Elle se déclare très favorable à la liberté de manifester, mais dans un État de droit il y a un ordre. On est privés de la liberté de se déplacer, de passer des moments en famille, de circuler, de vivre tout simplement, de consommer. La Préfecture de police annonce des rassemblements, 60 points de rassemblement à Paris, les manifestations ne sont pas déclarées. La liberté de manifester impose la liberté de rester chez soi.... C'est intolérable. Et un million d'euros est insuffisant et elle continue à dire qu'on va laisser mourir des commerçants dans Paris et après, on n'aura plus que les yeux pour pleurer. Il y a des positions politiques qui ne sont pas acceptables.

Mme Sylvie LEYDET veut ajouter que dans toutes les mesures proposées au mois de décembre, il y avait notamment l'extension du travail dominical pour rattraper le chiffre d'affaires, cela a été écarté comme ça. Or, c'était un moyen de rétablir du chiffre d'affaires. Ce n'était pas une subvention, c'était la possibilité de travailler pour remonter son chiffre d'affaires. C'est dogmatique.

Madame le Maire confirme que ce serait effectivement une solution de donner la liberté à des personnes de travailler ou de ne pas travailler le dimanche et que la Maire de Paris avait le pouvoir de le décider.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DU.65.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.008 (2019.DAE.25) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (10234 EUROS) - SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que lors du Conseil de Paris du 26 mai 2016, la Ville de Paris a fait le choix d'attribuer à la société MédiaKiosk le marché de rénovation et de modernisation de l'ensemble des 360 kiosques de presse parisiens.

Vu l'ampleur du chantier, les délais annoncés des opérations de remplacement n'ont pas été tenus et beaucoup de retard ont été accumulés.

Ainsi, comme cela a été le cas lors des précédents conseils d'administration, il a été décidé de verser des indemnités exceptionnelles sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui ont été durement impactés par une interruption d'exploitation, c'est l'objet de cette délibération.

S'agissant du 9<sup>e</sup> arrondissement, l'indemnité proposée concerne les kiosques situés au 65 rue Lafayette pour un montant de 1 809 euros et le kiosque du 10 boulevard des Capucines pour 513 euros. En conséquence, Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération, comme cela a été fait précédemment, en espérant que les colonnes Morris ne demandent pas d'indemnités...

Mme Pauline VÉRON votera cette délibération qui, au fur et à mesure des changements de kiosques et donc des conseils d'arrondissement, vient indemniser les kiosquiers qui ne peuvent pas travailler le temps qu'on change leur kiosque. Sans rouvrir le débat sur les kiosques, elle n'entend pas trop les Parisiens dire que les nouveaux kiosques ne seraient pas bien. Au contraire, ils sont plus ouverts, ils sont plus ergonomiques, les kiosquiers sont mieux dedans, c'est une avancée globale d'avoir plutôt les choses à l'intérieur que les choses mises un peu n'importe comment à l'extérieur. Elle trouve que c'était vraiment quelque part faire un peu polémique pour faire de la polémique.

Elle revient sur les débats précédents, parce que plusieurs élus ont répondu à sa première intervention, sans entrer dans une polémique sur les gilets jaunes, mais sous-entendre quelque part que la Maire de Paris serait un peu complice des dégradations dans la Ville de Paris, c'est complètement hallucinant. Au tout début de ces dégradations, la Maire de Paris n'a même pas réussi à avoir les informations du ministre de l'Intérieur et du Préfet de police qui lui a répondu qu'elle aurait les informations sur les dispositifs de sécurité en regardant la conférence de presse du ministre de l'Intérieur à la télévision. Chacun a pris ses responsabilités. La Maire n'est pas en situation de pouvoir interdire les manifestations dans Paris ni le Préfet puisque de toute façon, c'est un droit. Et même s'ils n'ont pas appliqué le droit qui était de déclarer, elle a toujours dénoncé la violence, elle a fait exactement tout ce que le Préfet de police lui demandait en retirant tous les pieds d'arbre en fer, en enlevant tous les chantiers, alors que la première fois, la Préfecture de police n'avait même pas saisi la Ville de la moindre demande d'évacuer les rues. On était tous victimes, on était tous sur le pont en cellule de crise pour essayer de gérer les gilets jaunes, fermer tout en fonction des informations que donnait la Préfecture de police. Sous-entendre que la Maire ne serait pas claire sur ce sujet est une polémique qu'elle ne comprend pas. Elle rappelle simplement qu'il y a une exonération de droit de voirie, c'est le minimum, mais il y a 2 millions d'euros en plus dégagés sur le budget de la Ville pour venir en aide aux commerçants, une aide d'urgence en plus de tout ce qu'elle a rappelé. Elle regrette un ton hyper polémique, alors que tout le monde se démène pour essayer d'aider les petits commerçants avec différents dispositifs. Il n'y a absolument aucune ambiguïté de la part de la Maire de Paris sur ce qui s'est passé dans Paris, elle a appelé au calme en permanence, essayé d'expliquer aux gilets jaunes que contrairement à ce qu'ils croient, la Ville de Paris, n'est pas qu'une ville de riches et que c'est aussi une ville de classe moyenne dans laquelle des gens ont des difficultés à vivre, pour essayer d'arrêter ce sentiment qu'on pouvait ressentir chez certains gilets jaunes :

« Il y a Paris et il y a le reste de la France », alors que les problèmes sont partagés par tout le monde, qu'on soit dans Paris ou en dehors de Paris, pour essayer d'arrêter cette envie pour certains d'en découdre avec Paris.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.25.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.009 (2019.DAE.51) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - ÉVOLUTION DES DROITS DE PLACE APPLICABLES AUX COMMERÇANTS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET informe qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs des droits de place des marchés découverts sont, pour les commerçants abonnés, de 4,32 euros hors taxes par mètre linéaire de vente et par jour de marché ; pour les commerçants volants de 5,85 euros hors taxes et par mètre linéaire et par jour de tenue.

La DSP actuelle prévoit une augmentation tarifaire de 2,5 % pour les commerçants abonnés et de 5 % pour les commerçants volants.

La nouvelle DSP adoptée par le Conseil de Paris de novembre 2018 qui débutera en janvier 2020 prévoit une revalorisation annuelle de 1,5 % pour l'ensemble des commerçants. Cette évolution qui semble plus modérée s'accompagne néanmoins en réalité de plus en plus de contraintes qui, même si elles incombent au délégataire, impacteront forcément les commerçants, et c'est sans compter sur la verbalisation systématique des véhicules des commerçants et de leurs employés par les sociétés STREETEO et MOOVIA.

En conséquence, même si cette évolution paraît vraiment très inférieure à l'ancienne DSP, elle masque des contraintes supplémentaires pour les commerçants et c'est la raison pour laquelle Mme Sylvie LEYDET invite à voter contre cette délibération parce que si l'on veut conserver les marchés découverts dans Paris, il faut arrêter de matraquer les commerçants qui y viennent.

Madame le Maire ajoute que des marchés découverts, pas dans le 9<sup>e</sup> mais dans le reste de Paris, ont été particulièrement impactés le samedi puisque ces marchés ont dû être annulés ou très fortement dégradés. La liberté de consommer et la liberté de travailler ont été fortement impactées.

Mme Pauline VÉRON votera cette délibération qui va faire en sorte que les commerçants qui ont des stands sur les marchés découverts alimentaires aient une augmentation annuelle moindre que jusqu'à aujourd'hui, ce sera plus intéressant pour eux financièrement. Les contraintes qui sont évoquées, c'est le fait de lutter plus contre le gaspillage alimentaire en imposant un certain nombre de choses, de pouvoir faire un tri des biodéchets, de pouvoir lutter contre la pollution avec des nouveaux véhicules et qu'il y ait plus de bio sur les marchés. Tout cela va dans le bon sens. Certes, ce sont des contraintes, mais cela répond à l'évolution que l'on souhaite et que souhaitent les Parisiens pour leurs marchés.

M. Sylvain MAILLARD, comme beaucoup de conseillers présents, se déclare très inquiet de l'évolution des marchés, quand on va voir commerçant par commerçant, c'est de plus en plus dur. Il s'associe à Mme Pauline VÉRON pour dire qu'il faut partager plus, avec moins de gaspillage, plus de bio, mais on ne va pas pouvoir faire l'économie d'une réflexion sur ce que doivent être les marchés alimentaires. Les personnes qui tiennent les stands à l'heure actuelle ont de plus en plus de difficultés pour finir les fins de mois, il craint que dans les années qui viennent, on assiste à une disparition du maraîcher et de ceux qui font la vie des marchés pour qu'il n'y ait finalement plus que des volants. On en aura de plus en plus, d'ailleurs on le remarque. Donc, au-delà de cette délibération, il pense qu'il y a une vraie réflexion à faire sur : « que veut-on sur nos marchés ? ». M. Sylvain MAILLARD entend tout ce qu'on leur demande de façon supplémentaire et qui semble de bon sens, mais la réalité économique est que cela met les commerçants dans des situations difficiles. Au marché place d'Anvers, ils ne peuvent plus se garer, ils ne viennent plus parce que c'est compliqué, ne serait-ce que de garer une voiture. Il faut vraiment réfléchir à ce que l'on veut. On veut implanter un nouveau marché et ça nous semble important, rue Saint-Cécile. Alors, malheureusement, on est dans une autre actualité, mais est-ce qu'ils peuvent continuer à réussir à vivre, à développer une activité ? Il dit commencer à être vraiment très inquiet sur ce point.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 1 voix pour (Mme Pauline VÉRON) sur le projet de délibération 2019.DAE.51.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.010 (2019.DJS.94) - APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN veut proposer un vœu additionnel à cette délibération.

En fait, le projet de délibération soumis aujourd'hui concerne l'approbation de la refonte des règlements des équipements sportifs municipaux. Il était plus que nécessaire d'adapter ces règlements à la pratique des usagers et aux nouvelles disciplines. Pour information, certains des règlements n'avaient pas été mis à jour depuis les années 70. On se réjouit aussi que certaines des remarques de l'exécutif aient été prises en compte, comme notamment la sanction des prises de vue illégales ou des tournages qui se développent dans les équipements sportifs, notamment au TEP Duperré qui, victime de son succès, a été très souvent accaparé par des réalisateurs pour tourner des clips et des films au détriment des usagers. Donc, la pratique sportive évolue et il est important que ce règlement soit mis à jour.

VŒU 09.2019.011 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RATTACHÉ À LA DÉLIBÉRATION 2019.DJS.94 PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX ET RELATIF À L'AVIS DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT SUR L'ATTRIBUTION DES CRÉNEAUX D'OCCUPATION.

Aujourd'hui Madame le Maire souhaite présenter un vœu qui concerne le rôle des mairies d'arrondissement. Il s'agit de modifier l'article 12 comme suit :

*« Toute association sportive dûment constituée dont les activités sont organisées à destination principale des Parisiens peut déposer une demande de créneau d'occupation auprès de la Ville de Paris selon la procédure en vigueur. La Ville de Paris attribue les créneaux d'occupation de ses installations sportives aux associations sportives en veillant au respect de l'égalité entre les usagers dans le souci d'une juste répartition de ces créneaux d'occupation, conformément à l'avis des maires d'arrondissement pour ce qui concerne les équipements inscrits à leur inventaire après consultation des maires d'arrondissement pour ce qui concerne les autres équipements. Elle s'assure de la bonne information des maires d'arrondissement ».*

L'attribution des créneaux doit être soumise aux arrondissements parce qu'effectivement, les associations sportives sont en lien avec les mairies locales. C'est un travail à la fois dans la relation avec les associations locales, un travail de compréhension et de gestion de la bonne organisation de ces créneaux, on est à l'écoute de ces associations. On fait au mieux pour aménager chaque année ou même au cours de l'année, même si maintenant, les créneaux sont attribués pour deux ans. C'est un souci constant de la mairie d'arrondissement de répondre au mieux aux besoins des associations et des usagers. Cela ne peut se faire qu'avec une validation par les mairies d'arrondissement des créneaux et de la répartition des créneaux entre les différentes associations, et ce en fonction de la fréquentation qui dépend de beaucoup de choses, une association scolaire qui est suivie par une association d'adultes... Cela doit se gérer localement et il est bien dommage que la mairie centrale manifeste le souhait politique de centraliser ces décisions au détriment des usagers.

Mme Pauline VÉRON votera ce nouveau règlement qui va dans le bon sens, qui modernise considérablement ce règlement qui prend en compte des nouveaux sports qui n'étaient pas pris en compte, comme les sports de glisse ou d'escalade qui n'existaient même pas dans l'ancien règlement.

Sur la proposition de vœu, elle le découvre sur table et il lui est difficile de mesurer véritablement quel serait son impact, elle n'est pas spécialiste du règlement des équipements sportifs municipaux. Elle a cru comprendre que ce règlement a été discuté avec les mairies d'arrondissement, d'ailleurs il a été dit que certaines des propositions de l'exécutif avaient été retenues dans le règlement. Donc, peut-être aurait-il fallu faire cette proposition à ce moment-là, mais elle imagine que c'était le cas. En général, les créneaux sont attribués en concertation avec les mairies d'arrondissement, donc elle s'abstiendra sur le vœu et écoutera les débats au Conseil de Paris pour bien maîtriser les tenants et les aboutissants de ce sujet très précis sur le règlement des équipements sportifs.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Pauline VÉRON) le vœu suivant :**

*Considérant que l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs de proximité relève des conditions d'admission et d'utilisation de ces équipements, qui sont définies par des commissions mixtes paritaires (d'arrondissement) au titre de l'article L 2511-21 du Code général des collectivités territoriales.*

*Considérant que le règlement des équipements sportifs aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil de Paris dispose que « la Ville attribue les créneaux au regard de l'intérêt général et dans le souci de favoriser la pratique sportive de tous ».*

*Considérant qu'il omet donc le Maire d'arrondissement qui est pourtant l'autorité de référence pour l'attribution des créneaux ou l'utilisation des équipements de proximité.*

**Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :**

**- Modifie l'article 12 dudit règlement comme suit :**

*« Toute association sportive dûment constituée et dont les activités sont organisées à destination principale des Parisiens peut déposer une demande de créneau d'occupation auprès de la Ville de Paris selon la procédure en vigueur. ~~La ville attribue les créneaux au regard de l'intérêt général et dans le souci de favoriser la pratique sportive pour tous.~~*

*La Ville de Paris attribue les créneaux d'occupation de ses installations sportives aux associations sportives, en veillant au respect de l'égalité entre les usagers et dans le souci d'une juste répartition de ces créneaux d'occupation, conformément à l'avis des Maires d'arrondissement pour ce qui concerne les équipements inscrits à leur inventaire, après consultation des Maires d'arrondissement pour ce qui concerne les autres équipements.*

*Elle s'assure de la bonne information des Maires d'arrondissement. »*

**Un avis favorable est émis par 1 voix pour (Mme Pauline VÉRON) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2019.DJS.94.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.012 (2019.DJS.95) - APPROBATION D'UN TARIF RELATIF À LA LOCATION ET L'UTILISATION DE CLUBS-HOUSES AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN suppose que ce sujet fait consensus, d'autant plus que le 9<sup>e</sup> arrondissement n'est pas concerné. Il s'agit de fixer une tarification particulière pour les locaux désignés comme clubs house au sein des équipements sportifs municipaux. Cela désigne des bâtiments dans lesquels les membres d'un club se retrouvent pour des moments de convivialité.

Comme on a de plus en plus de clubs résidents, cela pourrait arriver dans le 9<sup>e</sup>, mais pour l'instant, il n'est pas concerné. Le tarif est abordable, pour la location d'un gymnase il est de 2,42 euros de l'heure et il est fixé à 50 centimes pour les clubs house.

Elle propose de donner un avis favorable.

Madame le Maire note que maintenant que le Sporting club du 9<sup>e</sup> a fusionné avec le SCUF depuis quelques mois, on va avoir accès au club house de la porte de Saint-Ouen.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DJS.95.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.013 (2019.DAC.466) - SUBVENTIONS (4.200 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉS DU SOUVENIR.  
Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN pense que cette délibération ne devrait pas faire de polémique non plus et être votée à l'unanimité. Il s'agit de subventions à des associations d'anciens combattants ou des comités d'entente d'anciens combattants, dont celui du 9<sup>e</sup> arrondissement qui est présidé par M. Jean-François NEUDIN. Dans ce comité d'entente des anciens combattants du 9<sup>e</sup>, on trouve l'UNC, l'Union Nationale des Combattants, la FNACA, mais aussi « Le Souvenir français », l'association « Pour la mémoire des déportés Juifs », la société des membres de la Légion d'honneur et plusieurs autres associations. C'est un comité d'entente, un comité de coordination de toutes ces associations qui sont à la fois multiples et avec peu de membres puisque le temps passant, il y a de moins en moins de membres dans ces associations. Les élus ont souhaité que le souvenir français soit présidé désormais par un jeune des OPEX (Opérations Extérieures). Il espère par ce renouvellement puisse faire le trans-générationnel entre ceux qui étaient là avant, et qui ne seront plus, et ceux qui ont donné leur vie et ont combattu il n'y a pas si longtemps et qui peuvent prendre des responsabilités. Il est toujours regrettable de parler d'une subvention de 800 euros pour tous ces gens qui travaillent toute l'année pour la transmission de la mémoire, mais ainsi va la vie.

Mme Pauline VÉRON votera cette délibération qui renouvelle, comme chaque année, la subvention de la Ville à ce comité d'entente. C'est un beau comité d'entente avec, même si évidemment certains partent car c'est malheureusement la logique de la vie, un certain nombre de plus jeunes. Ils continuent à perpétuer des cérémonies, les événements de mémoire. C'est un beau comité d'entente dans le 9<sup>e</sup> et elle remercie particulièrement son président M. Jean-François NEUDIN.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.466.**

DÉLIBÉRATION 09.2019.014 (2019.DAC.611) - SUBVENTIONS (905.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 30 SOCIÉTÉS.  
Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que cette subvention concerne le 9<sup>e</sup> pour deux cinémas : le Max Linder d'une part et le cinéma Cinq Caumartin d'autre part. Dans les deux cas, il s'agit de subventions de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros pour le Max Linder et d'un montant de 25 000 euros pour Le cinq Caumartin. La municipalité a envie de soutenir ces cinémas qui, dans les deux cas, sont à la fois un mélange de programmation très grand public et de programmation d'art et d'essai dans des formats très différents puisque le Cinq Caumartin a plusieurs salles, là où le Max Linder a une seule salle, mais une des plus belles salles de Paris. Cette subvention, normalement, doit remporter une unanimité enthousiaste.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.611.**

Madame le Maire indique avant de clôturer la séance que le Préfet de police, M. Michel DELPUECH vient de décider le passage en niveau II du plan neige-verglas à Paris et en Île-de-France, les opérations de salage commencent à 22 heures. Entre 6 h du matin et midi, il va neiger. Elle forme le vœu que cela ne pose pas de difficultés pour l'opération qui sera mise en œuvre rue Sainte-Cécile, rue de Trévise pour sauver les immeubles.

Elle donne rendez-vous le 18 mars pour le prochain conseil.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Premier adjoint  
à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Alexis GOVCIYAN